



Peut on etre convoque pour ce motif

Par **qualifi**, le **21/05/2016 à 11:04**

Bonjour,rnrnUne personne X a porte une plainte calomnieuse contre une autre personne YrnX m'accuse de l'avoir aider a chercher les elements et conseiller sur sa plainte, j'ai donc ete suspecte de l'avoir aider ce qui est faux, il a maintenu que je l'avais aidé pendant la confrontationrnl est parti seul déposé plainte, et je n'ai fait aucun courrier joint a sa plainernJe suis convoqué devant le délégué du procureur comme auteur de plainte calomnieuse, est ce que c'est normalrnrnMerci de vos réponses

Par **amajuris**, le **21/05/2016 à 13:31**

bonjour,rnjuridiquement vous n'êtes pas l'auteur de la plainte donc à priori non concerné par la plainte déposés par X.rnje suis surpris d'ailleurs que vous soyez convoqué devant un délégué du procureur pour ce seul motif.rnje pense qu'il existe des éléments que vous n'indiquez pas justifiant cette convocation.rnsalutations